impactée par le projet sera ainsi sécurisée (maisons arrachées et trous comblés). Tonte du terrain réalisée par des moutons éventuellement (voir constructeur).

Ce serait un projet vertueux et pérenne !

_ Sauvegarder la cité Nord du camp qui est visible depuis la stèle. Elle assurera l'ambiance et la genèse du site. Il faudra en interdire l'accès par une clôture et y créer éventuellement un parcours sécurisé de visite sur la voirie existante.

_ préserver le château d'eau pour les raisons évoquées plus haut. A sécuriser également.

_ rétablir la liaison du chemin menant de Niedervisse au camp par la forêt jusqu'à la stèle. Cela permettrait l'organisation des marches, la création d'une jonction pédestre entre la boucle des éoliennes de MOMERSTROFF et la boucle conçues par le Conseil Général de la Moselle. Ne pas oublier que l'emprise du parc photovoltaïque sera clôturée, il faudra pouvoir le contourner. Cette liaison permettra cela.

_ Utiliser la maison sauvegardée de la cité nord la plus proche du parc photovoltaïque pour y installer une dalle et un accès sécurisés permettant aux visiteurs une vue d'ensemble des ruines du camp et du nouveau parc photovoltaïque aux allures futuristes.

Un piédestal permettant une vue aérienne sur un camp militaire en ruine au lourd passé chargé d'histoire côtoyant une énergie propre d'un monde futuriste en toute quiétude et respect promettant un avenir serein.

7_ Nous voulons nous inscrire dans ce projet pour permettre des réflexions relevant de l'éthique et porteur de solutions.

Nous voudrions faire remonter nos réflexions, voir le plan de l'emprise photovoltaïque, être consulté.

Comme toujours, nous sommes déjà face à projet bien entamé avec beaucoup de questions et pas d'interlocuteurs.

Une seule entrevue la semaine dernière en mairie de Denting pour y remplir un document émanant de NORDEX. Sujet : la vie du lieu de mémoire (cérémonies, nombres de visiteurs…) à quelle fin ?

L'AFU

E-mail : mb-doyen@hotmail.fr

Tél : 07 70 92 60 26

Après de nombreuses sollicitations, de proches et d'inconnus, je décide d'enfin m'exprimer publiquement à propos du Ban-Saint-Jean.

C'est en tant que membre de l'AFU (Association franco-ukrainienne pour la réhabilitation du charnier du BSJ) mais avant tout en tant qu'humaniste et historienne, et activiste pour la mémoire que j'adresse ces quelques mots.

Pour ceux qui ne le savent pas, le BSJ fût camp Maginot, cité fleurie de magnifiques roses Général Vaulgrenant. Mais les roses vont bientôt sortir leur épines: le camp est premièrement stalag pour prisonniers français - l'illustre futur président de la République François Mitterrand y passera quelques semaines. En 1941, après Barbarossa, le Régime d'Hitler y envoie des prisonniers soviétiques. La plupart sont soldats ukrainiens. Dans la politique raciale nazie, les slaves sont des Untermenschen. Le long trajet dans les wagons à bestiaux, la non-nutrition, les maladies causeront l'immense mortalité dans ce camp de transit du stalag XII-F. Plus de 22 000 hommes vont y perdre la vie. Le BSJ devient le plus grand mouroir nazi de France.

C'est bel et bien par un parc photovoltaïque de 40he et 6 éoliennes que le site est menacé. Le parc se situera sur l'ancienne cité des officiers, les éoliennes un peu partout. Une éolienne sera implantée près du Château d'Eau, à côté de la stèle - et donc du charnier. Mais tout le BSJ n'est qu'une vaste nécropole.

Est-ce-qu'on accepterait des éoliennes sur le Struthof?

Sachez que je me bats, auprès et avec les plus hautes instances, à mon nom, et à celui de l'AFU, de toutes mes forces. Le BSJ ne sera jamais oublié. Une pétition sera prochainement en ligne au nom de l'AFU contre ce projet.

Je tenais aussi à remercier tous les particuliers qui se battent a mes - nos côtés. Les carnets de Moselle-Est, @leshistorateurs @metzenguerre et la foule d'anonymes. N'arrêtez pas de partager, d'aimer; de commenter, de faire marcher vos réseaux. Ensemble on y arrivera. Je vous remercie aussi au nom de Gabriel Becker, vice-président de l'AFU, à qui je lis vos commentaires.

@10 - Créhange

Date de dépôt : Le 29/01/2023 à 00:21:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour la construction des éoliennes
Contribution :
La construction des éoliennes ne touchant pas directement les bâtiments du site, cela ne gêne en rien.

De plus, cela permettra à la commune de Denting d'avoir un patrimoine afin de pouvoir réaliser différents travaux ne pouvant pas être fait actuellement par manque de moyen.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@11 - Boulay-Moselle

Date de dépôt : Le 30/01/2023 à 16:11:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le parc éolien Ban saint jean
Contribution :
Contre ce projet d'éolien au Ban saint à proximité de Boulay,

Aujourd'hui il est nécessaire de construire des vraies centrales électrique capables de répondre à la demande avec ou sans vent.

Et d'arrêter de donner et de faire construire ces éoliennes super-subventionnés par notre argent ! (Taxe CSPE etc.).

Sans parler de la dévaluation des maisons aux alentours et de l'aspect mémorial ukrainien du lieu.

Le jour où les Allemands arrêteront de forcer l'UE à museler le prix de l'électricité Française sur le système Allemand on réfléchira pour laisser Nordex ou RWE et ses actionnaires s'installer et utiliser nos systèmes de subventions publiques et autres taxe écolo.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E12 - Emilie Mantelet

Date de dépôt : Le 31/01/2023 à 14:16:57
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Projet éolien
Contribution :
Madame, Monsieur,
Je ne suis pas contre l'implantation d'éoliennes.Mais de son lieu d'implantation.
Permettez moi une question.Donneriez vous votre accord pour les mettre à Auschwitz ?
Merci de m'avoir lu.Et de bien vouloir respecter toutes les personnes qui ont vécu au Ban Saint Jean.
Une descendante de personnes qui ont vécu en camp de concentration ici et ailleurs.
Emilie Krebs
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@13 - Boulay-Moselle

Date de dépôt : Le 31/01/2023 à 15:57:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution à l'enquête publique
Contribution :
Bonjour

La situation géographique du mémorial du Ban-Saint-Jean se trouve dans une zone où l'éolien et déjà présent, ce ne sont pas trois petites turbines de 150 mètres de haut qui vont changer la donne sur le site du mémorial.

De plus, étant boulageois, mosellan, français et habitant du monde je pense que si nous ne développons pas les énergies renouvelables et n'agissons pas contre le changement climatique rapidement, c'est notre génération qui finira dans un mémorial.

Avez-vous vu la série Our Planet ? Si oui vous comprendrez pourquoi il nous faut mettre le paquet sur les énergies renouvelables. Il nous faut préserver notre belle planète qui est en train de mourir à petit feu. Il nous faut produire des énergies propres qui ne vont pas continuer d'endommager notre environnement. J'ai toujours été conscient de l'enjeu environnemental mais cette série m'a ouvert les yeux sur la fragilité de nos écosystèmes. Elle m'a permis d'observer la beauté des espèces qui nous entourent et ce que l'homme est en train de détruire autour de lui. Si ce projet éolien peut nous permettre de verdir notre production d'énergie en France, il nous faut l'accepter. Il faut arrêter de stopper tout changements sous prétexte que cela bouscule le cadre de vie immuable de certaines personnes. Il faut faire des efforts dans le but de protéger notre planète. Je ne comprends pas que cela ne soit pas obligatoire. Si l'on ne veut pas laisser des terres stériles, dépourvu de la moindre forme de vie, polluées et couvertes de déchets il nous faut amorcer des changements maintenant ! Pas dans 10 ou 20 ans ! Maintenant ! On le doit à nos enfants et à leurs enfants. https://www.ourplanet.com/fr/

Aussi, Il est important de prendre en compte le fait que des personnes défavorables à quelque chose vont beaucoup plus se mobiliser que des personnes favorables. J'espère juste que le bien de tous pourra passer avant les intérêts personnels et que ce projet éolien pourra voir le jour.

Je reste convaincu que le porteur du projet éolien est du bon coté de l'histoire.

Bien cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@14 - Helstroff

Date de dépôt : Le 01/02/2023 à 18:17:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ban saint jean
Contribution :
Mais quelle honte ! Non seulement on est déjà entouré d'éoliennes, il y en a trop. Mais dans ce site là, c'est à vomir ! Aucun respect. Pognon, pognon, pognon… honte de rien ! C'est lamentable. Comment font ces gens pour se regarder en face ? J'aurais presque honte pour eux, mais c'est le mépris qui l'emporte. Minables personnages !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@15 - Helstroff

Date de dépôt : Le 01/02/2023 à 18:29:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :Éolienne
Contribution :
C’est un site historique mais c’est aussi et surtout une des rares forêts qui subsiste dans le secteur.

Tout est déboisé. Des cultures des champs des pesticides…

Il serait vraiment temps de laisser un peu de place à la nature.

Et bien sûr des éoliennes en trop grand nombre déjà qui gâchent tout le paysage et qui sont très gênantes car très bruyantes.

Comment peut on juste oser penser à détruire ce site historique et naturel ???

Pour mettre des éoliennes !!!??

C’est complètement aberrant et stupide.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E16 – Conseil Municipal d'Ottonville

Date de dépôt : Le 31/01/2023 à 10:39:10
Lieu de dépôt : Par email
Objet :Délibération du Conseil Municipal d'Ottonville portant avis sur le projet du parc Eolien Ban Saint Jean
Contribution :
Madame, Monsieur,Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avis du Conseil Municipal d'Ottonville en date du 30/01/2023 sur le projet de parc Eolien à DENTING.Bonne réception,Cordialement, Laetitia JEDARSecrétaire de Mairie 1, Rue de Lorraine 57220 OTTONVILLETel: 03 87 79 25 14 Email: mairie.ottonville@wanadoo.fr http://www.ottonville-ricrange.fr Permanence le Lundi et Vendredi de 15h30 à 18h
Pièce(s) jointes(s) :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
MAIRIE D'OTTONVILLE-RICRANGE
57220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération : D_2023_1_5

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de conseil sise 1 Rue de Lorraine à Ottonville, sous la présidence de Monsieur Gérard SIMON.

Date de la convocation : 23/10/2023

Présents : Mesdames LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne, KURLIKOWSKI Christelle,
Messieurs BECKERICH Jacky, MULLER Martin, SCHNEIDER Lionel, HESTROFFER Jérémy, DEMMER Gérard et SIMON Gérard

Absent(s) : Carine ZANNIER

Excusé(s) : Carine ZANNIER (pouvoir donné à Gérard DEMMER)

Secrétaire de séance : Laetitia JEDAR

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Conseillers votants + procuration
10	9	10

Objet : Avis sur la création d'un parc éolien à DENTING présenté par la société Parc Eolien Ban Saint Jean

Vu l'arrêté DCAT/BEPE/n°2022-248 du 06/12/2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur la commune de Denting par la société Parc Eolien Ban Saint Jean,
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, EMET un avis favorable à la création d'un parc éolien sur la commune de Denting par la société Parc Eolien Ban Saint Jean.

Pour : 10 (dont un pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Le Maire,
Gérard SIMON

MAIRIE D'OTTONVILLE-RICRANGE 57220

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023
ID : 057-215705302-20230130-D_2023_1_5-DE

Emis le 31/01/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le

E17 - Michel RIX

Date de dépôt : Le 07/02/2023 à 12:02:06
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Contre le projet d?éoliennes
Contribution :
Bonjour Il y a assez de l'éoliennes sur le plateau de Boulay donc il ne faut pas en remettre surtout près d'un site de souvenirs Cordialement Michel rix Boulay Envoyé de mon iPhone
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@18 - Cornelius Jean-Michael - Boulay-Moselle

Date de dépôt : Le 09/02/2023 à 16:40:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :projet éolien BSJ
Contribution :
Quelques réflexions quant au projet éolien du Ban-Saint-Jean :

je propose le déplacement de quelques dizaines de mètre de l'éolienne 1 afin de l'éloigner un peu plus de la stèle où plusieurs personnes viennent se recueillir.

Je propose de déplacer les routes d'accès aux éoliennes 2 et 3, c'est à dire de les faire partir de la route allant au Ban-Saint-Jean, parallèlement à la départementale D … , et non pas comme prévu, directement de la départementale. Cela aurait un triple avantage : rendre la départementale plus sûre en ayant une entrée unique et plus large, refaire la route menant au Ban-Saint-Jean et enfin moins d'empreinte sur les 2 parcelles concernées. Proposition soumise à Mme Thiry.

Sauvegarder un maximum de bâtiments du camp, site mémoriel exceptionnel et unique en France... Pourquoi ne pas utiliser une partie de la « compensation financière » proposée par RWE pour soutenir un projet de classement du site (sécurisation, bâtiment d'accueil, musée,...), projet à convenir avec l'AFU ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@19 - Momerstroff

Organisme : Particulier
Date de dépôt : Le 11/02/2023 à 09:57:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur projet éolien au Ban St Jean Denting
Contribution :
Je suis contre ce projet qui menace le patrimoine naturel local et historique.

Où est l'écologie s'il faut faire une déforestation ?

Donc doublement CONTRE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@20 - ROLLIN Gérard - Issy-les-Moulineaux

Date de dépôt : Le 13/02/2023 à 12:53:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Soutien au projet
Contribution :
Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département de la Moselle.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@21 - Losson Hervé-Cyril - Longeville-lès-Saint-Avold

Date de dépôt : Le 16/02/2023 à 11:52:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Parc éolien du Ban St Jean
Contribution :
Ce projet va détruire un pan de l'histoire locale, et un lieu de recueillement pour beaucoup. Je n'ai rien contre les éoliennes, mais contre l'impact culturel et historique mosellan que cela va avoir. Il y a sans doute des projets plus intelligents et réfléchis à mettre en œuvre dans un endroit pareil.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@22 - Niedervisse

Date de dépôt : Le 19/02/2023 à 17:39:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la mise à profit du Ban Saint Jean pour des projets énergétiques
Contribution :
Mme la commissaire,

Je vous adresse ces quelques lignes pour vous signifier ma profonde déception quant au projet qui menace le patrimoine local et les espèces menacées qui y vivent.

J'ai reçu une lettre d'information concernant le projet éolien du Ban Saint Jean dans ma boîte aux lettres en janvier dernier.

Sur cette lettre est détaillé le projet ainsi que des mesures d'accompagnement, et cette phrase : "en réponse à une double problématique écologique et mémorielle, RWE renouvelables France a proposé la suppression des 3 éoliennes initialement prévues au sein du Ban Saint Jean dans son projet."

Mais voilà, dans les mesures d'accompagnement, il est précisé en premier point : participation au financement du démantèlement de 30 bâtiments désaffectés du Ban Saint Jean.

Vous saurez admettre que je suis très sceptique sur la réelle prise en compte de la problématique écologique et mémorielle de la part de RWE...

Pour rappel, voilà plusieurs décennies que les dernières familles habitant ce lieu sont parties. La nature y a repris ses droits et les espèces sauvages s'y sont épanouies (rapaces, reptiles, chiroptères et autres).

Ainsi, ce n'est plus l'homme qui habite ces lieux.

Aujourd'hui, le devoir de l'homme est de protéger ces espaces sauvages et ces sites d'histoire.

Quel avenir souhaitons-nous pour les futures générations ? Des champs d'éoliennes et de panneaux photovoltaiques aux dépens de réelles préoccupations : le respect de la mémoire et du vivant, la préservation de nos terres pour nous nourrir demain.

Ce n'est pas ce que je souhaite pour mes enfants, voilà pourquoi je vous partage ma pensée et mon inquiétude pour l'avenir.

J'espère au fond de moi que tous les Hommes ont cette même conviction : assurer un avenir en tirant leçon du passé.

Pour ce faire, la sauvegarde d'un site comme le ban Saint Jean est primordiale.

J'aimerais vous proposer dans un premier temps d'y aménager des sentiers balisés afin de sécuriser les visites, puis par la suite d'y établir l'épicentre muséologique des camps de travail de la 2nde guerre mondiale afin de faire connaître ce lieu au plus grand nombre et de transmettre le souvenir de ce lourd passé .

Bien cordialement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@23 - Coume

Organisme : Madame
Date de dépôt : Le 20/02/2023 à 20:34:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :CONTRE LE PROJET EOLIEN DU BAN SAINT JEAN
Contribution :
Je suis contre ce projet éolien du Ban st Jean sur la commune de Denting pour les nuisances que ces éoliennes produisent sur les animaux.

Je chasse dans ce secteur et je trouve cela inadmissible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@24 - Coume

Date de dépôt : Le 20/02/2023 à 20:38:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :CONTRE LE PROJET EOLIEN DU BAN SAINT JEAN
Contribution :
contre ce projet éolien pour toutes les nuisances qu il apporte
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@25 - Coume

Date de dépôt : Le 20/02/2023 à 20:44:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :CONTRE LE PROJET EOLIEN DU BAN SAINT JEAN
Contribution :
je suis contre ce projet éolien par respect pour tous ces prisonniers de guerre qui ont perdu la vie sur ce territoire.

Faites en plutôt un lieu de mémoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@26 - Denting

Organisme : Madame
Date de dépôt : Le 20/02/2023 à 20:47:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :CONTRE LE PROJET EOLIEN DU BAN SAINT JEAN
Contribution :
Je suis contre ce projet car j'habite à 500m

un manque de respect total
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@27 - Metz

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 06:41:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :mesures compensatoires
Contribution :
ENTREE EN MATIERE:

A l'origine, le projet éolien de DENTING comprenait la mise en place de 6 éoliennes dont trois sur le site dit du "camp BAN SAINT JEAN". Suite à l'intervention des associations mémorielles tant du seteur (Association Franco-Ukrainienne), que nationale comme le SOUVENIR FRANCAIS , ce projet a été revu à la baisse, et AUCUNE éoliennes ne seront construites sur le site même du camp du ban saint jean. Un engagement a même été pris de façon a ne pas faire fonctionner les éoliennes restantes pendant les cérémonies mémorielles. On ne peut que remercier RWE et la commune d'avoir compris que le site mémoriel ne devait pas être "charcuté" avec des terrassements risquant de mettre à jour des ossements lors des travaux.

MESURES COMPENSATOIRES:

Dans l'étude d'impact, figurent des mesures compensatoires, dont on ne pourrait être satisfait. Cependant, on peut remarquer dans la note aux habitants qu'il est prévu de démolir un certains nommbres d'immeubles, par "mesures de sécurité". Je demande à la Commissaire enquêtrice de bien vouloir demander à la société RWE, et a la commune de DENTING de préciser sur plan les immeubles à démolir. En effet, les associations mémorielles voudraient mettre en place sur une très petite partie du site qui a été "déboisé sauvagement" UN PARCOURS DE MEMOIRE sur la partie des immeubles visibles depuis la stèle existante. Ce parcours de mémoire pourrait aussi avec la participation des associations de défenses de l'environnement (comme le GECNAL) y associer la plantation d'arbres d'alignement menant sur les bâtiments à conserver.

CONCLUSION de ma contribution:

Je demande à Madame la Commissaire enquêtrice

1°) de bien vouloir noter dans son rapport et de surcroit dans ses conclusions, que la Mairie et le porteur de projet (RWE) prennent contact avec les associations mémorielles afin de déterminer les immeubles qu'ils seraient souhaitables de conserver et de ne pas les démolir dans le cadre des mesures compensatoires. Conserver également le château d'eau qui est l'élément phare du site méoriel. Sa clôture pour éviter tout accident est facile a réaliser, peu couteuse pour RWE dans le cadre des mesures compensatoires, par rapport au projet global de l'investisseur.

2°) Demander au porteur de projet qu'au lieu de démolir les bâtiments visibles depuis la stèle, il clôture l'emprise des immeubles à conserver, par mesures de sécurités.

Pièce(s) jointes(s) :

Les caractéristiques du projet

En réponse à une double problématique écologique et mémorielle, RWE Renouvelables France a proposé la suppression des 3 éoliennes initialement prévues au sein du Ban Saint-Jean dans son projet. Reste un projet de 3 éoliennes dans les plaines agricoles.

Le projet d'implantation final

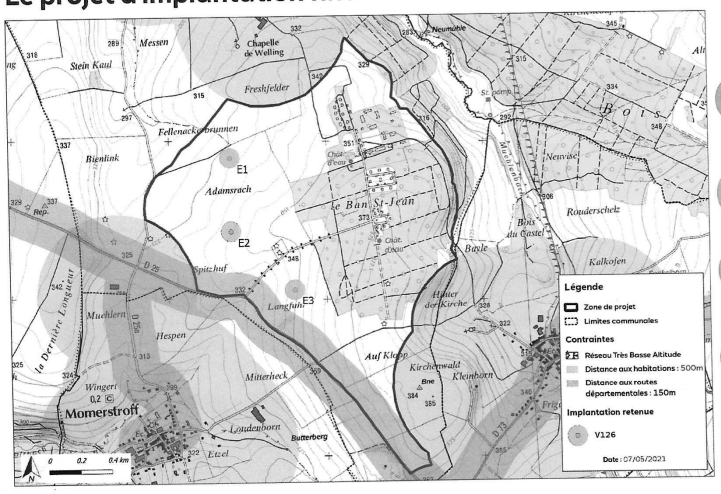

3 éoliennes
Diamètre du rotor : 126 m
Hauteur du moyeu : 87 m

23,3
GWh/an

3 500
foyers alimentés
(chauffage compris)

760 mètres
Distance minimale aux habitations

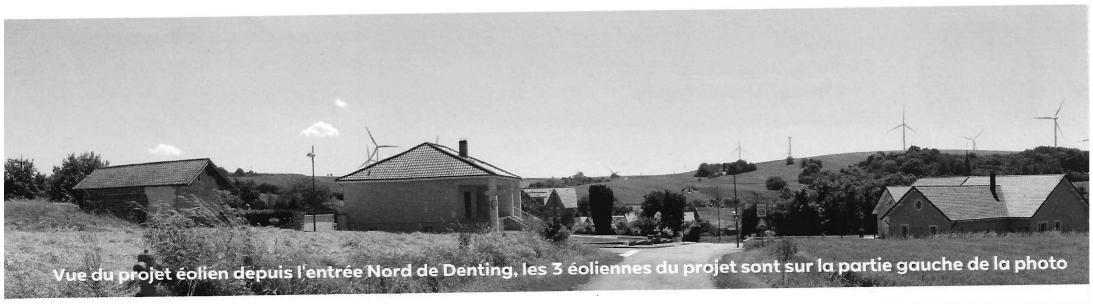

Vue du projet éolien depuis l'entrée Nord de Denting, les 3 éoliennes du projet sont sur la partie gauche de la photo

Vue du projet éolien depuis le croisement entre les routes D25 et D25A, au nord de Momerstroff

Un projet créateur de valeur

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Par ailleurs, les chemins communaux et ruraux à proximité des éoliennes seront élargis et remis en état. Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. L'estimation des retombées fiscales est présentée ci-dessous :

Retombées fiscales pour 3 éoliennes de 3.6MW

Commune de Denting	**18 100 € / an**
Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois	49 600 € / an
Conseil départemental de Moselle	30 600 € / an

Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien, RWE Renouvelables France est tenu de proposer les mesures nécessaires à éviter, réduire ou compenser ces impacts sur la biodiversité ou le cadre de vie. Des mesures dites d'accompagnement du projet sont également mises en place, afin de faire du parc éolien un projet de territoire. Les mesures suivantes ont été retenues :

- Mesure 1 : arrêt des éoliennes à l'occasion des cérémonies ou commémorations au Ban Saint-Jean et participation au financement du démantèlement de 30 bâtiments désaffectés du Ban Saint-Jean. Cette action a pour but de garantir la sécurité des promeneurs ;
- Mesure 2 : mise en valeur de l'ossuaire et de la chapelle de Denting ;
- Mesure 3 : réaménagement du cimetière et de l'ossuaire de Niedervisse (voir photo ci-dessous)
- Mesure 4 : participation au budget annuel du fleurissement de Coume et de Momerstroff (voir photo ci-dessous)

Figure 67 : Modélisation de la végétalisation du cimetière de Niedervisse (Source : BE JC)

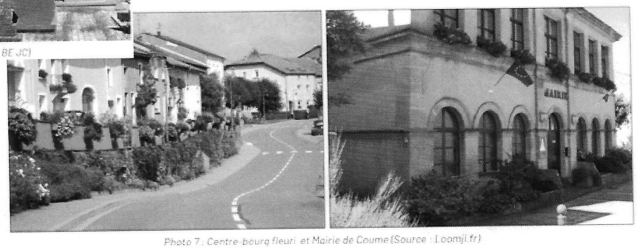

Photo 7 : Centre-bourg fleuri et Mairie de Coume (Source : Loamji.fr)

Création d'activité

Lors de la phase de construction, RWE Renouvelables France consultera et fera intervenir des prestataires locaux pour le chantier (terrassement, voirie et réseaux, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE Renouvelables France assurera la maintenance du parc par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.

@28 - Flaus Pascal - Freyming-Merlebach

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 10:38:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ban Saint Jean
Contribution :
Président de la Société d'Histoire du Pays Naborien, nous avons informé la présidence de la République française et l'ambassade d'Ukraine fin 2022 du projet éolien qui dénaturera complètement le site du camp du ban Saint-Jean dont nous avons demandé l'inscription au titre des Monuments Historiques et sa protection comme le sont d'autres camps de prisonniers des années 1930-40 en France.

Il est honteux de voire un pareil projet dénaturé le seul camp de prisonniers soviétiques et surtout Ukrainiens en France datant de l'horrible époque nazie . Les prisonniers y sont morts de faim et dus à des conditions de vie atroces, enterrés dans des fosses communes. La disparition de ce haut lieu de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Moselle par la création de panneaux solaires d'une société d'Outre-Rhin est une offense à la souffrance de ses prisonniers de guerre et constitue une seconde mort puisque on effacera leur mémoire sous des panneaux solaires. . Au moment ou nos alliés ukrainiens subissent une violente agression, bafouer leur mémoire en France, fidèle alliée de ce pays, en recouvrant le sol ou sont enterrés de très nombreux prisonniers de ce pays par des panneaux solaires, ne saurait être accepté et créera un gros problème politique entre nos deux pays. Le voulons-nous ?

Nous nous opposons avec vigueur à ce projet et demandons instamment le classement du Ban Saint-Jean et sa protection au titre des monuments historiques comme le furent tous les camps de prisonniers de la Seconde Guerre mondiale dont certains bien plus modestes, partout en France. Nous resterons vigilant et ne manqueront pas d'en informer l'opinion publique y compris en Ukraine si ce triste projet devait finalement voire le jour. Il serait urgent que la Moselle se réapproprie son histoire particulière et la célèbre comme d'autres régions et départements français.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@29 - Bruckmann Raymond - Guerting

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 10:39:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet éolien du Ban saint Jean
Contribution :
Les éoliennes sont un scandale écologique et financier mondial . Malgré leurs très nombreux défauts certains états y voient un outil de marketing et politique efficace destiné à

accréditer auprès des populations leur volontarisme en matière d' écologie.

Et pourtant les éoliennes ne sont pas efficaces dans la lutte contre le changement climatique et participent même à sa dégradation via les émissions de CO2 qu'elles contribuent à émettre par le fonctionnement en support de centrales électriques au gaz ou au fuel.

En France c'est plus de 250 milliards d'euros qui sont engagés pour produire de l'électricité avec des éoliennes et les raccorder au réseau électrique. En 2019 que 6.3% de l'électricité produite en France était d'origine éolienne et alors que notre pays a exporté plus de 10% de sa production. En clair , la France consacre des quantités gigantesques d'argent à subventionner une électricité d'origine éolienne qui est "in fine" revendu au prix du marché à nos voisins européens. Nos gouvernants doivent avoir la lucidité de comprendre qu'il faut stopper sans délai l'installation et le financement des éoliennes. Les économies réalisées doivent être réaffectées au financement de la sécurisation et du traitement des déchets des centrales nucléaires ainsi qu'à la recherche scientifique pour mettre en place les réacteurs propres et puissants du futur.

Au Ban Saint Jean un autre élément tout aussi important que ceux évoqués précédemment relève cette fois de l'Histoire. Ce site comme vous le savez est devenu en

quelques années un sanctuaire à la mémoire des soldats qui pour une grande majorité d'entre eux sont d'origine Ukrainienne . Vouloir toucher à cette terre relèverait d'un manque déplorable de respect surtout à une époque ou l'Ukraine fait débat. Respectons ces morts qui curieusement ce sont battus sur les mêmes lieus dont on parle ci souvent

aujourd'hui.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E30 - koppers alain

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 14:24:49
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Projet éolien Ban st jean
Contribution :
Bonjour, Je regrette l'opération et le projet éolien sur le lieu historique du Ban st Jean.Je comprends les impératifs conjoncturels du moment et j'espère que si cette opération se réalise, elle se fasse dans la dignité, le respect du lieu et en concertation avec le devoir de mémoire et les organisations patriotiques et mémorielles. Cordialement Alain Koppers Président de la SHPDUF
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E31 -

Date de dépôt : Le 20/02/2023 à 15:06:20
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Enquête publique-Observations-Parc Éolien du Ban Saint Jean
Contribution :
Contre le projet Envoyé depuis l'application Mail Orange
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E32 -

Date de dépôt : Le 20/02/2023 à 15:11:36
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Enquête publique-Observations-Parc Éolien du Ban Saint Jean
Contribution :
Contre le projet Envoyé depuis l'application Mail Orange
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E33 -

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 17:29:00
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Enquête publique - Observations - Parc éolien du Ban Saint-Jean
Contribution :
Bonjour,
Je vous envoie ci-jointe une pétition en faveur de la sauvegarde du site du Ban Saint-Jean. Celle-ci a été signée par 13 628 personnes soucieuses de la sauvegarde du patrimoine.Merci de la prendre en compte dans l'enquête publique concernant le projet éolien qui est corrélé au démantèlement de 30 bâtiments du site historique.
Cordialement.
Pièce(s) jointes(s) :

Pétition annexée une fois au rapport (document n°17 annexé au registre papier).

@34 - HAMMAN Roland - Denting

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 19:45:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :enquête publique parc eolien du Ban St Jean DENTING
Contribution :
La commune dispose depuis peu d'une surface en friches, et non sécurisée et de ce fait dangereuse, de plus de 100 ha couvrant l'ancien camp du BSJ. Même s'il envisageable, et fortement recommandé d'ailleurs, d'y conserver un espace mémoriel d'environ 1 ou 2 ha couvrant approximativement la superficie de l'ancien cimetière dédié aux victimes soviétiques (et pas seulement ukrainiennes) et à la stèle , on aurait pu se demander pourquoi 98% de la surface resterait inoccupée, et surtout pourquoi aucune des trois éoliennes prévues n'est finalement implantée sur terrain communal. Les 100 ha seraient exclus pour tout projet, quel qu'il soit?

On peut légitimement en effet être interpellé par une implantation "courageuse", faite exclusivement à l'extérieur de ladite surface et sur des terrains privés, de 3 éoliennes, très proches tout de même de la zone de mémoire, alors que l'ancienne place d'armes et la face Est du camp sont situées plus loin.

J'ajoute que les tirs fréquemment effectués par une association de tir privé sur l'ancien stand de tir militaire qui jouxte le camp sont certainement plus bruyants et perceptibles que le vent agité par des pales pendant les deux heures de commémoration annuelle...

L'État met depuis peu l'accent sur la valorisation des friches militaires et industrielles, et préfère, in situ, délaisser carrément un des rares sites en Moselle qui mériterait d' être retenu. Une petite commune comme Denting n'a pas les moyens d'entretenir et de sécuriser un espace de plus de 100 ha; l'État aurait pu y remédier en autorisant l'installation de 3 éoliennes qui auraient pu y contribuer; à moins qu'il n'envisage de sanctuariser la totalité des 100 ha, ce qui serait très surprenant...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@35 - Porcelette

Organisme : Particulier, spécialiste histoire locale
Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 22:05:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet :arguments contre l'installation d'un parc éolien sur le site du Ban Saint Jean
Contribution :

•L'électricité éolienne est une énergie intermittente, l'énergie éolienne ne suffit pas en elle-même à définir une politique énergétique et environnementale. L'énergie éolienne est dépendante de la météo et de l'environnement.

•Des effets sur le paysage (esthétique), problème de bruit, problème d'interférences électromagnétiques.

•Dangers pour la faune. Selon les défenseurs de la biodiversité, les éoliennes sont dangereuses pour la faune et particulièrement pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales. Des témoignages d'agriculteurs laissent aussi penser que les éoliennes perturbent la faune, notamment les vaches. En 2019, Médiacités Nantes avait longuement enquêté sur le cas de vaches en Loire-Atlantique ayant adopté un comportement étrange, voir le décès des bêtes après l'installation en 2012 d'un parc éolien non loin de leur habitat.

•Des citoyens résidant proches de parc éoliens se sont plaints de troubles pouvant être provoqués par des éoliennes, tels que des insomnies, des maux de tête ou des nausées. Ici, le mal est difficile à prouver puisqu'il pourrait être lié à un bruit inaudible émanant des éoliennes. Ce sont ces mêmes ultrasons qui altéreraient le comportement des vaches.

•Le matériel de fabrication est polluant. L'éolienne a une durée de vie de vingt à trente ans : une fois obsolète, elle est donc démantelée et le problème se pose de la recycler. Sans compter la restitution des sites dans leur état d'origine.

Enfin, il reste le plus important, une situation historique très particulière. Ce site est devenu en quelques années un sanctuaire à la mémoire des soldats qui pour une grande majorité d'entre eux sont d'origine Ukrainienne. Les cartes d'état-major des années 80 situaient très bien ce lieu avec la mention "Charnier". Les études historiques anciennes comme récentes montrent que le site mérite toujours la qualificatif de charnier, les fouilles antérieures n'ayant pas été menées dans les règles. Vouloir toucher à cette terre relèverait d'un manque déplorable de respect surtout à une époque où l'Ukraine se débat dans les difficultés qu'on connait. Un précédent projet (usine d'incinération des déchets) avait déjà été abandonné sur ces mêmes arguments.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E36 -

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 23:09:19
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Enquête publique - observations - Parc Éolien du Ban Saint-Jean
Contribution :
Bonsoir Mme Thiry,
J'ai pu lire les propositions de RWE concernant l'installation de 3 éoliennes sur le Ban St Jean.
J'ai bien compris qu'il n'y aurait pas d'éoliennes sur les morts de ce lieu.
Néanmoins, nous avons déjà une quantité impressionnante d'appareils à vent sur le secteur. 3 de plus vont venir s'ajouter au paysage mais les retombées fiscales pour la commune de Denting, la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois et le conseil départemental sont petites à côté du bénéfice apporté par 3 éoliennes de 3,6MW à RWE.
Les propositions énergétiques développées autour du projet neutralité carbone doivent être développées avec une plus juste répartition des richesses.
D'ailleurs, il n'est pas cohérent de saturer la région d'usines de production électrique si les habitants de cette région ne bénéficient pas d'avantages liés à cette production via leur consommation. Avec une production dirigée vers une consommation locale on pourrait combler notre besoin énergétique et rompre avec les énergies trop polluantes sereinement.
Je souhaite rappeler la particularité biologique du Ban St Jean. Son écosystème repose sur l'abandon du lieu depuis 30 ans.
Ce site héberge encore la végétation historique (les plantes des jardins, les allées sont bordées d'arbres bientôt centenaires...). La végétalisation s'est faite naturellement sur une large surface et les espèces sauvages protegées y avaient trouvé refuge, y compris dans les bâtiments. Cet endroit est aussi situé entre les sites boisés de Coume, Niedervisse et Momerstroff et offre un habitat relais localement.
Le devoir de mémoire de ce lieu doit se faire sans impacter son biotope.
Ainsi, plutôt qu'une destruction de 30 bâtiments, je propose une mise en sécurité par l'éducation :
"Danger, restez sur le sentier balisé, ici vous engagez votre propre responsabilité."
Nos grands parents ont connu la vie autour du camp. Nous héritons de nos familles ce qu'elles ont pu nous transmettre afin d'éviter de recommencer cette guerre.
En parallèle de vos projets énergétiques, il est temps de travailler sur un musée qui viendrait porter leurs temoignages.
Pas de honte, juste du partage.
A ce propos, j'aimerais partager l'idée d'un réaménagement pour le cimetière de ma commune.
Un agrandissement me semble opportun puisque la population du village est croissante et qu'il n'y a pas de frein à conserver des tombes du XIXe siècle dans un cimetière qui abrite un ossuaire du XVIe siècle classé.
Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mon observation pour réponse à l'enquête publique du projet éolien Ban St Jean,
Bien cordialement,
57220 Niedervisse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@37 - Momerstroff

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 23:27:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet éolien du Ban-Saint-Jean
Contribution :
Sur le volet paysager, initialement, le projet prévoyait l'implantation de six éoliennes (trois par lignes, sur des lignes globalement orientées Nord-Sud). La ligne à l'est prévoyait une implantation au sein de l'emprise même du camp du Ban-Saint-Jean. Du fait de la présence de ce camp et de la médiatisation de l'affaire, le porteur de projet a décidé de retirer ces trois éoliennes côté est, ce qui est une bonne chose.

Par contre, pour les villages de proximité, et notamment Momerstroff, les trois éoliennes viennent s'inscrire dans un angle de respiration dépourvu de toutes éoliennes de 58° (ce qui est un angle relativement faible). Avec l'ajout de ces trois éoliennes, l'angle de respiration pour le village de Momerstroff passe de 58° à 27°. Comme mentionné en page 131 de la pièce 2.5 du volet paysager, le risque de saturation visuelle est très élevé pour cette commune, les éoliennes se répartissant tout autour de la commune. Ces trois éoliennes seront très fortement perceptibles depuis le village de Momerstroff (pages 42 à 45, 228 à 231 et surtout 252 à 255 du carnet de photomontages).

Pour le village de Niedervisse, la saturation visuelle est également bien présente, avec un angle de respiration avant projet de 80° à 5 km, qui passera à 76°. D'ailleurs, dans l'avis de la MRAE, cette mission considère que cet angle de respiration est nettement à la recommandation du guide disponible sur le site du ministère de l'écologie – cf. page 11/16 de l'avis rendu par la MRAE).

De ce fait, ce projet est de nature à engendrer des inconvénients vis-à-vis du paysage. La jurisprudence sur la saturation du paysage gagne par ailleurs de plus en plus de terrain (cf. article https://www.banquedesterritoires.fr/eolien-la-jurisprudence-sur-la-saturation-du-paysage-gagne-du-terrain). Le 30 novembre 2020, le Tribunal Administratif d'Amiens a refusé la construction d'un projet de huit éoliennes à Airaines, en motivant sa décision par l'effet d'encerclement pour les bourgs proches. Un autre cas d'annulation (cf article https://www.lefigaro.fr/flash-eco/la-justice-annule-l-autorisation-d-exploiter-un-parc-eolien-deja-construit-20220216) où la justice annule l'autorisation d'exploiter d'un parc éolien de trois éoliennes déjà construit en estimant qu'il présente des « inconvénients excessifs » pour la protection des paysages et le voisinage. La cour administrative d'appel évoque aussi un effet de saturation lié à la présence de six autres parcs éoliens à quelques kilomètres de distance.

Dans le cadre du dossier du parc éolien du Ban-Saint-Jean, cet effet d'encerclement pour le village de Momerstroff est plus que réel.

Sur l'aspect paysager vis-à-vis de ce lieu de mémoire, les éoliennes seront bien visibles depuis la stèle commémorative (cf. pages 208 à 211 de la pièce carnet de photomontages).

Concernant la biodiversité (avifaune et chiroptères), l'implantation de ces trois éoliennes s'inscrit dans une zone qui représente un enjeu fort pour le Milan royal et les chauves-souris. Le Milan royal, une espèce très sensible à l'éolien et qui fait l'objet d'un plan national d'actions, n'utilise pas la zone d'implantation potentielle pour la chasse, mais que l'espèce est très présente en nidification à moins de 5 kilomètres des éoliennes projetées. Le pétitionnaire propose un bon nombre de mesures de réduction d'impact vis-à-vis de cette espèce (page13/16 de l'avis de la MRAE) mais aucune mesure pour prévenir d'une collision du Milan royal lors de ses périodes de migration (pré-nuptiale et post-nuptiale).

Par ailleurs, un plan de bridage chiroptérologique a été proposé par le pétitionnaire pour éviter tout risque de mortalité vis-à-vis des chauves-souris.

Au vu de toutes ces enjeux de biodiversité qui pèseront sur la productibilité de ce parc (du fait de mesures de réduction d'impact pouvant être prises par des prescriptions préfectorales), est-il pertinent d'autoriser l'implantation de ces trois machines dans un secteur à forte sensibilité paysagère et patrimoniale ? Je ne pense que non et il conviendrait de ne pas autoriser ces éoliennes. Aucune mesure de réduction d'impact vis-à-vis du paysage ne peut être prescrite. Par ailleurs, la jurisprudence sur la thématique « saturation du paysage » prend de l'ampleur, et le nombre de parcs

éoliens autorisés ayant fait l'objet de recours sur des motifs paysagers progresse. Certains arrêtés préfectoraux d'autorisation se trouvent annulés pour motifs paysagers et de saturation paysagère. Ici, les villages de proximité sont pleinement impactés par ce projet de parc éolien (Momerstroff, Niedervisse, Coume…).

Oui au développement de l'éolien dans des zones à moindre sensibilité où la productibilité sera maximale ! Pourquoi autoriser l'implantation d'éoliennes ayant un impact paysager alors que leur productibilité sera plus qu'amoindrie du fait de mesure de réduction en faveur de la biodiversité ? Le pays du boulageois a bien pris part à la production d'énergie renouvelable avec pas moins de 43 éoliennes existantes dans un rayon de 5 à 7 kilomètres, avec dix éoliennes supplémentaires bientôt (parcs éoliens de Momerstroff II autorisés fin 2021).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@38 - Momerstroff

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 23:31:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet éolien du Ban-Saint-Jean
Contribution :
Sur le volet paysager, initialement, le projet prévoyait l'implantation de six éoliennes (trois par lignes, sur des lignes globalement orientées Nord-Sud). La ligne à l'est prévoyait une implantation au sein de l'emprise même du camp du Ban-Saint-Jean. Du fait de la présence de ce camp et de la médiatisation de l'affaire, le porteur de projet a décidé de retirer ces trois éoliennes côté est. C'est une bonne chose.

Par contre, pour les villages de proximité, et notamment Momerstroff, les trois éoliennes viennent s'inscrire dans un angle de respiration dépourvu de toutes éoliennes de 58° (ce qui est un angle relativement faible). Avec l'ajout de ces 3 éoliennes, l'angle de respiration pour le village de Momerstroff passe de 58° à 27°. Comme mentionné en page 131 de la pièce 2.5 du volet paysager, le risque de saturation visuelle est très élevé pour cette commune, les éoliennes se répartissant tout autour de la commune. Ces trois éoliennes seront très fortement perceptibles depuis le village de Momerstroff (pages 42 à 45, 228 à 231 et surtout 252 à 255 du carnet de photomontages).

Pour le village de Niedervisse, la saturation visuelle est également bien présente, avec un angle de respiration avant-projet de 80° à 5km, qui passera à 76°. D'ailleurs, dans l'avis de la MRAE, cette mission considère que cet angle de respiration est nettement à la recommandation du guide disponible sur le site du ministère de l'écologie – cf. page 11/16 de l'avis rendu par la MRAE).

De ce fait, ce projet est de nature à engendrer des inconvénients vis-à-vis du paysage. La jurisprudence sur la saturation du paysage gagne par ailleurs de plus en plus de terrain (cf. article https://www.banquedesterritoires.fr/eolien-la-jurisprudence-sur-la-saturation-du-paysage-gagne-du-terrain). Le 30 novembre 2020, le tribunal administratif d'Amiens a refusé la construction d'un projet de huit éoliennes à Airaines, en motivant sa décision par l'effet d'encerclement pour les bourgs proches. Un autre cas d'annulation (cf article https://www.lefigaro.fr/flash-eco/la-justice-annule-l-autorisation-d-exploiter-un-parc-eolien-deja-construit-20220216) où la justice annule l'autorisation d'exploiter d'un parc éolien de trois éoliennes déjà construit en estimant qu'il présente des « inconvénients excessifs » pour la protection des paysages et le voisinage. La cour administrative d'appel évoque aussi un effet de saturation lié à la présence de six autres parcs éoliens à quelques kilomètres de distance.

Dans le cadre du dossier du parc éolien du Ban-Saint-Jean, cet effet d'encerclement pour le village de Momerstroff est plus que réel.

Sur l'aspect paysager vis-à-vis de ce lieu de mémoire, les éoliennes seront bien visibles depuis la stèle commémorative (cf. pages 208 à 211 de la pièce carnet de photomontages).

Concernant la biodiversité (avifaune et chiroptères), l'implantation de ces trois éoliennes s'inscrit dans une zone qui représente un enjeu fort pour le Milan royal et les chauves-souris. Le Milan royal, une espèce très sensible à l'éolien et qui fait l'objet d'un plan national d'actions, n'utilise pas la zone d'implantation potentielle pour la chasse, mais que l'espèce est très présente en nidification à moins de 5 kilomètres des éoliennes projetées. Le pétitionnaire propose un bon nombre de mesures de réduction d'impact vis-à-vis de cette espèce (pages 13/16 de l'avis de la MRAE) mais aucune mesure pour prévenir d'une collision du Milan royal lors de ses périodes de migration (pré-nuptiale et post-nuptiale).

Par ailleurs, un plan de bridage chiroptérologique a été proposé par le pétitionnaire pour éviter tout risque de mortalité vis-à-vis des chauves-souris.

Au vu de toutes ces enjeux de biodiversité qui pèseront sur la productibilité de ce parc (du fait de mesures de réduction d'impact pouvant être prises par des prescriptions préfectorales), est-il pertinent d'autoriser l'implantation de ces trois machines dans un secteur à forte sensibilité paysagère et patrimoniale ? Je ne pense que non et il conviendrait de ne pas autoriser ces éoliennes. Aucune mesure de réduction d'impact vis-à-vis du paysage ne peut être prescrite. Par ailleurs, la jurisprudence sur la thématique « saturation du paysage » prend de l'ampleur, et le nombre de parcs

éoliens autorisés ayant fait l'objet de recours sur des motifs paysagers progresse. Certains arrêtés préfectoraux d'autorisation se trouvent annulés pour motifs paysagers et de saturation paysagère. Ici, les villages de proximité sont pleinement impactés par ce projet de parc éolien (Momerstroff, Niedervisse, Coume…).

Oui au développement de l'éolien dans des zones à moindre sensibilité où la productibilité sera maximale ! Pourquoi autoriser l'implantation d'éoliennes ayant un impact paysager alors que leur productibilité sera plus qu'amoindrie du fait de mesure de réduction en faveur de la biodiversité ? Le pays du boulageois a bien pris part à la production d'énergie renouvelable avec pas moins de 43 éoliennes existantes dans un rayon de 5 à 7 kilomètres, avec dix éoliennes supplémentaires bientôt (parcs éoliens de Momerstroff II autorisés fin 2021).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@39 - Denting

Date de dépôt : Le 21/02/2023 à 23:55:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet éolien
Contribution :
Mme la Commissaire enquêtrice,

Il m'a semblé important de vous donner quelques liens pour découvrir l'histoire du Ban-Saint-Jean :

Quelques informations sur l'histoire du Ban-Saint-Jean, haut lieu de la mémoire de la Seconde Guerre Mondiale :

https://www.youtube.com/watch?v=-GGgwAjWKRs

http://www.ban-saint-jean.fr/index.php/presentation-afu/11-informations

https://www.youtube.com/watch?v=cy3gnmIBiXY

https://www.blelorraine.fr/2020/11/le-site-historique-du-ban-saint-jean-menace-par-des-eoliennes/

https://le-souvenir-francais.fr/loeil-de-lhistorienne-4/

https://wikimaginot.eu/V70_construction_detail.php?id=10323

En 2000, Jean-Pierre Masseret, ministre délégué aux Anciens Combattants, intime à Madame Malgorn, préfète de la Moselle, l'ordre de suspendre le projet industriel. Voici le script du fax ministériel : « Dans l'espace du BSJ, 30 000 Ukrainiens prisonniers des nazis ont été détenus et y ont trouvé la mort dans des conditions contraires aux grandes valeurs de l'humanité. S'il est certain que beaucoup de corps et d'ossements ont été exhumés, personne ne peut dire qu'il n'y en a plus. Mon administration consultée par mes soins ne peut donner cette garantie . Dans le doute, je crois qu'il est nécessaire d'arrêter le projet. Le respect de la mémoire des victimes de la barbarie nazie mérite le respect et le recueillement ».

Dans un courrier de 2020, la parlementaire Hélène Zannier écrivait à Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée aux anciens combattants, pour lui dresser un tableau de la situation du Ban Saint-Jean, qui pourrait en partie accueillir un projet photovoltaïque et éolien sur son emprise. Le 1er décembre 2020 la ministre déléguée assurait que le site était : « un terrain d'intérêt archéologique national ».

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Un tel projet éolien et photovoltaïque est-il possible sur et à proximité immédiate d'un site patrimonial et mémoriel d'une telle importante ?

Est-il judicieux de nommer un projet énergétique avec le nom d'un ancien camp nazi ? Accepterait-on de nommer un projet éolien Auschwitz ou Dachau ou Struthof ?

Un des plus importants sites mémoriels du travail forcé et de l'internement des soviétiques notamment ukrainiens en France peut-il être balayé de la sorte ? Le département de la Moselle a même reconnu ce site « Tourisme de Mémoire 1870-1945 ».

Pièce(s) jointes(s) :

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Egalité
Fraternité

La Ministre déléguée

Réf : D5482 ARM/MIDARM/LAN

Paris, le 01 DEC. 2020

Madame la Députée,

Vous attiriez mon attention par courrier en date du 12 novembre 2020 sur le site de Ban-Saint-Jean et le projet de la société Nordex le concernant. Je partage vos préoccupations.

Comme vous le rappeliez, un camp fut érigé sur ce site durant la Seconde Guerre Mondiale, dans lequel des prisonniers soviétiques, principalement russes et ukrainiens, vécurent dans des conditions abominables. 20 000 à 30 000 d'entre-eux trouvèrent la mort sur place.

Si 2879 corps furent exhumés puis inhumés dans la nécropole de Noyer-Saint-Martin en 1979, il est probable que des corps soient encore présents. Le site a été cédé par le ministère de la défense à la commune en 2016, non sans qu'un monument en hommage aux soldats morts dans ce camp ne soit érigé sur une parcelle qui reste propriété de l'Etat, de ce fait préservée.

Cependant, un projet telle que celui proposé par la société Nordex sur un terrain d'intérêt archéologique national nécessite de nombreuses études de la DRAC et du service archéologique régional. Aucune des autorisations nécessaires n'a été donnée à ce stade et les critères présidant à leurs éventuelles délivrances sont extrêmement rigoureux.

J'ai d'ores-et-déjà saisi le préfet afin qu'il suive attentivement ce dossier, me tienne informée des dispositions prises afin d'assurer le respect et la quiétude des lieux et organise pour ce faire une concertation avec les parlementaires, élus et acteurs locaux. Soyez assurée de ma vigilance sur ces points.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Geneviève DARRIEUSSECQ

Assemblée nationale,
Madame Hélène ZANNIER
Députée de la 7ème circonscription
de la Moselle
126 Rue de l'Université,
75355 PARIS 07 SP
Tél : 01 72 69 21 83 / 82
14, rue Saint-Dominique, 75700 PARIS SP 07

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Hélène ZANNIER
Députée de la Moselle
7ème circonscription

Paris, le 12 novembre 2020

À l'attention de **Madame Geneviève DARRIEUSSECQ**

Ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

Objet : Le Ban Saint-Jean, lieu de mémoire menacé de destruction

Madame la Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un lieu de mémoire, le Ban Saint-Jean érigé entre 1934 et 1936, situé à Denting en Moselle. Lors de l'une des pires périodes de notre Histoire contemporaine, de 1941 à 1945, la Moselle, annexée à l'Allemagne, voit affluer des milliers de prisonniers de guerre et travailleurs forcés d'Europe de l'Est (Russes, Polonais, Yougoslaves, Ukrainiens). Ils sont utilisés comme de la main-d'œuvre bon marché dans les mines, les usines et les fermes. Considérés par les nazis comme des « sous-hommes », ils ont été envoyés dans des camps, dont celui du Ban Saint-Jean, camp de transit, où périrent près de 23 000 d'entre eux. Pour ne jamais oublier, une stèle a été érigée, bien des années plus tard, en juin 2012 sur le site.

Ce site, peu connu alors qu'il est le plus grand mouroir nazi de France, revient sur le devant de la scène. En 2000, la municipalité de Denting, ayant racheté le site pour un euro symbolique, envisage la construction au Ban Saint Jean d'une usine d'incinération des boues des stations d'épuration de toute la Moselle. Suite à une pétition citoyenne lancée par l'Association de Défense du Pays de Nied, le projet tombe à l'eau pour préserver le devoir de mémoire. Votre prédécesseur a souhaité éviter toute destruction de ce lieu de mémoire en appelant au respect dû aux victimes de ce camp.

Aujourd'hui, la polémique refait surface au sujet de l'implantation d'un parc photovoltaïque et éolien en partenariat avec la société Nordex France. Un temps en suspens, retoqué en 2018 par la Préfecture pour son impact sur la faune et la flore, le projet passé depuis huit à six éoliennes, redevient concret provoquant des inquiétudes pour les habitants de Moselle. Si le charnier et la stèle seraient préservées, les habitants s'interrogent sur la durée de la préservation.

Madame la Ministre, les différentes parties prenantes comptent sur une intervention du Gouvernement. Ainsi, je vous serai reconnaissante de bien vouloir me faire part de l'avis du Gouvernement sur cette

Permanence parlementaire : 3 Place Saint-Nabor – 57 500 Saint-Avold
Courriel : helene.zannier@assemblee-nationale.fr
Téléphone : 09 63 54 60 25

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

problématique. A cet égard, vous trouverez, ci-dessous, des liens vers des articles illustrant ma demande :

- Article du *Républicain lorrain* datant du 9 novembre 2020 « Ban Saint-Jean : bientôt des éoliennes sur l'ancien camp de prisonniers ? » : https://bit.ly/3lvS3kU
- Article de *La Semaine* datant du 11 novembre 2020 « Ban Saint Jean : menace sur le camp » : https://www.lasemaine.fr/ban-saint-jean-menace-sur-le-camp/

Restant à votre disposition pour échanger, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Hélène ZANNIER
Députée de Moselle

Permanence parlementaire : 3 Place Saint-Nabor – 57 500 Saint-Avold
Courriel : helene.zannier@assemblee-nationale.fr
Téléphone : 09 63 54 60 25

ANNEXE 14

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau des enquêtes publiques
et de l'environnement

Registre d'enquête publique

Registre déposé dans la commune de :

DENTING

Objet de l'enquête : Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien Ban Saint Jean relative à la création d'un parc éolien sur la commune de Denting

Objet de l'enquête : Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien Ban Saint Jean relative à la création d'un parc éolien à Denting

Références de l'arrêté préfectoral d'ouverture et d'organisation de l'enquête unique ou des enquêtes conjointes

Arrêté n° DCAT-BEPE-2022-248 du 6 décembre 2022

Commissaires enquêteurs *ou* commission d'enquête (cf. arrêté du préfet)

Commissaire enquêteur titulaire *ou* Président de la commission d'enquête titulaire Mme Delphine Thiry	Commissaire enquêteur suppléant *ou* Président de la commission d'enquête suppléant
Membre titulaire de la commission d'enquête :	Membre suppléant de la commission d'enquête :
Membre titulaire de la commission d'enquête :	Membre suppléant de la commission d'enquête

Période d'enquête : 23 janvier au 21 février 2023 inclus

Permanences du commissaire enquêteur *ou* de la commission d'enquête *(cf. arrêté du préfet)* pour recevoir le public dans la commune : en mairie ~~ou *(précisez le lieu)* mairie de~~ de Denting, 46 rue Principale 57220 DENTING

1. le Mardi 24 janvier 23 de 18H00 à 20H00 — 1. le mardi 21 février 23 de 18H00 à 20H00
1. le Samedi 4 février 23 de 10H00 à 12H00 — 1. le ____ de __H__ à __H__
1. le Samedi 18 février 23 de 10H00 à 12H00 — 1. le ____ de __H__ à __H__

Réunion publique :

☐ Une réunion publique d'information est prévue le _____ à partir de ____H____ en mairie *ou* *(précisez le lieu)* _____.

ou

☒ pas de réunion prévue.

Le présent registre comporte vingt pages numérotées de 1 à 12, non mobiles, cotées et paraphées par le commissaire enquêteur.

Toute observation peut également être adressée par écrit à la commissaire enquêtrice ici même en mairie en précisant (à l'attention de Mme Delphine Thiry commissaire enquêtrice) ou à la messagerie électronique, ou encore selon le type d'enquête, à la mairie désignée siège de l'enquête *(cf. arrêté du préfet)*.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables à l'issue du délai dont celui-ci dispose pour les rédiger dans chaque mairie concernée par l'enquête et en préfecture de la Moselle.

Premier feuillet

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Première journée de l'enquête publique

Le présent registre est ouvert le 23 janvier 2023

par Mme THIRY Delphine

en qualité de Commissaire enquêteur

(signature) Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Registre dématérialisé ouvert le 23 janvier 2023 à 00h00.

1ère permanence du commissaire enquêteur en mairie de Denting le mardi 24 janvier 2023 de 18h00 à 20h00

Au cours de cette permanence, j'ai reçu
- 7 visites : * Mr Mantovani René demeurant 7 lotissement la clé des champs à Denting
- * Mr et Mme Schulte Thierry représentant l'association Franco-Ukrainienne demeurant 7 rue de l'Eglise à Oran

* Mr et Mme Schlitter demeurant 26 rue de la Mairie à Denting
* Mr Kalus Aloyse demeurant 45 rue Principale à Denting
* Une dame habitant Denting qui n'a pas souhaité décliner son identité

Ces personnes sont venues consulter le dossier soumis à l'enquête et prendre des informations sur le projet.

Deuxième feuillet

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

- 1 courrier (courrier n° 1) m'a été remis et a été annexé au registre papier.
TR a été déposé par M. et Mme Schulle Thierry au nom de l'Association Franco Ukrainienne (AFU)

Fin de la permanence à 20h05

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

2ème permanence du commissaire enquêteur en mairie de Denting le samedi 4 février 2023 de 10h00 à 12h00.

Observation
(1) M. BIR François Maire de la Commune de DENTING demande que le chemin d'accès de l'éolienne N° 1 soit renforcé de part et d'autre de la chaussée existante. A partir du CD25 jusqu'au chemin d'exploitation en schiste rouge. Le renforcement devra se faire avec des matériaux de type grave et ce renforcement devra rester après la fin des travaux.

Observation
(2) M. GAILLOT André président du conseil de Fabrique de Denting. Tel 06.14.44.19.72
demande si une restauration est possible de l'ossuaire de Welling la chapelle, et le terrain est propriété du conseil de Fabrique.
L'association de « sauvegarde du site de la chapelle de Welling » étant dissoute, donc le maître d'ouvrage est propriétaire du site. (photos disponible sur demande)
Je pense que la somme allouée de 30 000 € serait envisageable pour la reconstruction de l'ouvrage.

Denting le samedi 4 Février 2023

Troisième feuillet

observation :

(3) Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Maurice SCHMITT de Carme

- (1) Plus contre l'installation de 3 éoliennes supplémentaires dans ce secteur
1 remarque concerne le N° 1 relativement proche de la stèle, faire en sorte qu'elle soit déplacée - Seconde remarque, que le chemin d'accès à ~~de~~ les N° 2 et 3 se dirige vers la route qui accède au site du RSJ ce qui permettra d'entretenir une partie de cette route et supprimer 2 accès privés à la hauteur de la départementale -
(2) Suis inquiet de savoir qu'il est question du démantèlement des 30 maisons du site de Lixnaire - En quoi RWE est-il encore concerné par le site de Lixnaire ? Les mêmes compensations pourraient aussi servir à sauvegarder ces bâtiments -

Au cours de cette permanence, j'ai reçu 7 visites :

* Monsieur Bir, Maire de Destry
* Monsieur Gaillot André, Président du conseil de fabrique de Destry
* Messieurs Maurice Schmitt, Becker Gabriel et Cornélius membres de l'Association franco-Ukrainienne pour la réhabilitation du Chernier du Bon Saint-Jean
* Monsieur Vingert et Madame Mick de Momeitroff.

Tous sont venus prendre connaissance du dossier soumis à enquête.

3 observations ont été inscrites au registre papier (de Monsieur Bir, de Monsieur Gaillot et de Monsieur Schmitt)

Fin de la permanence à 12h00

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Quatrième feuillet

3ème permanence du commissaire enquêteur
en mairie de Denting le 18 février 2023
de 10h à 12h.

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

- 1 courrier flyer reçu au siège de l'enquête le 09/02/2023 adressé au commissaire enquêteur et au Maire de Denting.
  Courrier annexé ce jour au registre papier (courrier n°2). Expéditeur non identifié. Le flyer renvoie vers une pétition en ligne sur le site internet mesopinions.com

- 2ème courrier reçu au siège de l'enquête le 17/02/2023 (le même que le précédent) adressé au commissaire enquêteur et au Maire de Denting.
  Courrier n°3 annexé ce jour au registre papier. Expéditeur toujours non identifié.
  Flyer renvoie vers le site internet mesopinions.com.

Au cours de cette permanence, j'ai reçu la visite de Monsieur Maurice Schmitt membre du comité de l'AFU.
Ce monsieur m'a remis 4 documents :
- Réponse à l'enquête publique signée par lui-même (courrier n°4 annexé au présent registre)
- Réponse à l'enquête publique signée par Madame Nelly Schmitt de Cosne (courrier n°5 annexé au registre)
- Réponse à l'enquête publique adressée par Madame Patou Marie Thérèse (courrier n°6 annexé au registre)
- le camp de Bas Saint-Jean document de 3 pages rédigé par Monsieur Maurice Schmitt (courrier n°7 annexé au registre)

Cinquième feuillet

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Bilan de la permanence :
- 1 visite : Monsieur Schmitt Maurice
- 6 documents annexés au registre papier ce jour.

Fin de la permanence à 12h00

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Dernière permanence du commissaire enquêteur en mairie de Destinp le 21/02/2023 de 14h00 à 20h00.

Observation (4) J'écris de la part des familles des prisonniers soviétiques « sauvegarder KSG entier c'est difficile et c'est mieux de réaliser le projet convenable par apport du mémoire des soldats soviétiques morts ici, sauvegarder le mémoire et que les membres des familles des prisonniers de guerre, les français et les touristes du monde entier puissent visiter ce lieu et c'est mieux de faire le petit musée et peut-être pourquoi pas de le parc pour les promenades. »

(LINDEN Tatiana)

Sixième feuillet

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Observation

(5) L'installation des 3 éoliennes sur des terrains non communaux n'apportent pas suffisamment à la commune par rapport aux nuisances qu'elles ramènent. les habitants de Denting auront les nuissances et quels en sont les bénéfices pour les habitants ? (18000 € par an uniquement pour la commune qui subit le plus les nuissances et la com com reçoit le double ???). La moindre des choses, au vu de l'étude de la route où vont être implantés les éoliennes, serait de refaire l'intégralité de cette route afin que les habitants qui subissent les nuissances obtiennent au moins un point positif !
Un parc éolien aussi près d'un troupeau de vaches laitières ne nuit-il pas au bien être du troupeau, santé, production ? (champs magnétique, ondes radio).
Il y avait déja eu ailleurs en France ce genre de problème en Loire Atlantique où un parc éolien avait provoqué la faillite d'un elevage laitier (Mort des animaux, chute de production)

Fabrice SCHMITT

Observation

(6) Mr Brugard Francine adjointe au maire demande que la route communal qui rejoint le village jusqu'à Mamershaff soit refaite avec les côtés consolidés surtout les bas côtés qui sont très abîmés.

Mr Brugard

Fin de la permanence du commissaire enquêteur : 20h15

Bilan de la permanence :
- 5 visites : Madame LINDEN Tatiana, Monsieur MANTOVANI René, Monsieur BRUCKMANN Raymond, Monsieur SCHMITT Fabrice

Septième feuillet

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

et Madame BRIZARD Francine, Adjointe au Maire de Denting.

- 3 observations inscrites au registre
- 10 documents annexés au registre papier à jour :

* 1 courrier flyer reçu en mairie de Denting le 20/02/2023. Expéditeur non identifié (annexé en n°8)

* 1 courrier flyer reçu en mairie de Denting le 21/02/2023 Adressé par Monsieur et Madame LEPEIGNEUL Joelle et Yannick (annexé en n°9)

* 1 courrier flyer reçu en mairie de Denting le 21/02/2023. Expéditeur non identifié (document de 2 pages annexé en n°10)

* 1 courrier flyer reçu en mairie de Denting le 21/02/2023. Adressé par B. SEIVERT de Niederstinz (document de 2 pages annexé en n°11)

* 1 courrier flyer reçu en mairie de Denting le 21/02/2023. Adressé par Monsieur Clément DOUILLY de Coume (document de 2 pages annexé en n°12)

* 1 courrier flyer reçu en mairie de Denting le 21/02/2023. Adressé par Monsieur et Madame Merkne BECKER (annexé en n°13)

* 1 courrier reçu en mairie de Denting le 21/02/2023. Adressé par Monsieur KALUS Alayse de Denting (annexé en n°14)

* 1 courrier remis par Monsieur MANTOVANI René de Denting au commissaire enquêteur lors de la permanence (annexé au registre en n°15)

Huitième feuillet

* 1 courrier flyer remis par Madame LINDEN Tatana au commissaire enquêteur lors de la permanence document de 2 pages annexé en n°16

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

* 1 pétition de 349 pages a été adressée à la Mairie de Dorting par email le 21/02/2023 par "Des habitants soucieux du patrimoine laissé aux générations futures"
Cette pétition a été créée le 29 janvier 2023, elle comporte 13 628 signatures.
Les pages recensent les signataires de la pétition. Seule la première page de celle-ci est annexée au registre en n° 17.

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Registre numérique clos le 21 février 2023 à 23h59 min59s
Bilan de l'enquête publique :

- 4 permanences de 2h00
- 2 visites au cours de celles-ci
- 6 observations portées au registre papier
- 17 documents annexés
- 39 contributions portées au registre numérique.

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

La période d'enquête publique étant expirée, le présent registre est clôturé après avoir été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, par M. Madame THIRY Delphine

en qualité de Commissaire enquêteur

Nombre de contributions déposées au registre numérique : 39

Nombre d'observations portées directement au registre :	6
Nombre de lettres et ~~messages électroniques~~ documents reçus et annexés au registre:	17

références des lettres et messages annexés au registre

date : _____ lettre(s) de M _____

date : _____ lettre(s) de M _____

date : _____ lettre(s) de M _____

date : _____ lettre(s) de M _____

date : _____ lettre(s) de M _____

date : _____ lettre(s) de M _____

date : _____ lettre(s) de M _____

date : _____ lettre(s) de M _____

Le présent registre, les pièces annexées ainsi que le dossier d'enquête sont adressés ce jour au commissaire enquêteur.

Fait à ~~Diesen~~ Denting, le 21 février 2023

(signature)

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Numéros	Observations consignées au registre	Date
1	Courrier de l'AFU 4 pays	24/01/23
2	Flyer mesopinions.com 2 pages	09/02/23
3	Flyer mesopinions.com 2 pages	17/02/23
4	Réponse à l'enquête publique Maurice Schmitt	18/02/23
5	Réponse à l'enquête publique Nelly Schmitt	18/02/2023
6	Réponse à l'enquête publique Patou M. Thérèse	18/02/2023
7	Le camp du Bon Saint Jean Maurice Schmitt 3 pages	18/02/2023
8	Réponse à l'enquête publique	20/02/2023
9	Réponse à l'enquête publique Lepeigneul Joël Yanick	21/02/2023
10	Réponse à l'enquête publique 2 pages	21/02/2023
11	Réponse à l'enquête publique 2 pages B. Seivet	21/02/2023
12	Réponse à l'enquête publique 2 pages Clément Douilly	21/02/2023
13	Réponse à l'enquête publique Mme Becker	21/02/2023
14	Courrier de Mr Kalus Aloyse	21/02/2023
15	Courrier de Mr Mantovani René	21/02/2023
16	Réponse à l'enquête publique 2 pages	21/02/2023
17	Pétition Stop au projet éolien	21/02/2023

Courrier n° 1

ASSOCIATION FRANCO-UKRAINIENNE POUR LA REHABILITATION DU CHARNIER DU BAN SAINT-JEAN

« AFU ou la culture du souvenir »

Delphine THIRY
Commissaire-enquêteur

Siège social : 5, rue du chaudron 57220 BOULAY
Site internet : www.ban-saint-jean.fr

Membre bienfaiteur : Nadia HOLOWACZ, consul honoraire d'Ukraine
Président fondateur : Anatole SILBERNAGEL
Vice-Président : Thierry SCHULTE (schultethierrymarie@yahoo.com)

OBSERVATION

Notre avis, notre motivation

Au sujet du parc éolien : Sur les bénéfices, pour le territoire, le parc éolien générera des retombés, pour les collectivités, des mesures compensatoires d'impact aideront à financer des projets de territoire.

Suite à ces écrits : Notre association serait de très grande reconnaissance, si elle pourrait en bénéficier. Comme des aides pour le projet, déjà étudier par nos membres avec la commune de Denting. (aucun accord pour l'instant avec celle-ci).

Comme mesure d'accompagnement :

En 1 : Au nom de notre association, nous vous remercions de preter attention à l'arret des éoliennes, à l'occasion de cérémonie ou de commémoration, mais un déplacement des éoliennes E1 et E2 de plus de 200m serait mieux apprécié, la cause du milan royale, voir les chausse-souris.

A tout moment, sur ce site des gens de toutes nationalités vont se recueillir, le bruit des pales est dérangeant.

En mesure 2 3 4 ceci est intéressant pour les communes, dommage que nous puissions en profité.

Mais en mesure d'accompagnement en 1 :

Pour la participation au financement du démantèlement des 3O batiments désaffecté du Ban-Saint-Jean.

Nous avons la volonté de préserver la partie nord, à partir du château d'eau, jusqu'à l'entrée est, coté Niedervisse, pour raison historique. Naturellement, en partenariat avec la commune de Denting, si nous pouvons nous mettre d'accord.

Détruire la partie nord, c'est détruire l'histoire de ce site

Dans notre projet, qui j'espère sollicitera beaucoup de personnalité, sensibilisera beaucoup d'élus et de public, préserver la mémoire, le souvenir sur l'attraction en Moselle, et le tourisme.

Le Vice-Président

Schulte Thierry

ASSOCIATION FRANCO-UKRAINIENNE POUR LA REHABILITATION DU CHARNIER DU BAN SAINT-JEAN

« AFU ou la culture du souvenir »

Siège social : 5, rue du chaudron 57220 BOULAY
Site internet : www.ban-saint-jean.fr

Membre bienfaiteur : Nadia HOLOWACZ, consul honoraire d'Ukraine
Président fondateur : Anatole SILBERNAGEL
Vice-Président : Thierry SCHULTE (schultethierrymarie@yahoo.com)

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Projet si accord de la commune de Denting

Protéger les batiments du Ban-Saint-Jean coté nord, nord- est.

Cloturer le site en laissant un circuit circulaire, également grillagé, donc sécurisé. Cette opération a pour but de garantir la sécurité des visiteurs.

Au moins 5 panneaux pédagogique permettraient aux visiteurs d'expliquer l'horreur de ce camp de triage, d'où 320 000 prisonniers ont subi les violences et les mauvais traitement par les allemands, 23 000 y mourir.

Protéger le dessus des murs, des plus gros batiments avec du béton.

Pose d'un abri ouvert en bois à proximité de la stèle pour l'accueil des visiteurs.

Notre projet, nous a fait penser à y installer des toilettes écologiques.

Plus tard, refaire la route d'accès du Ban-Saint-Jean, et y placer une barrière au niveau du parking.

Voici notre motivation

Notre devoir d'association est de préserver.

Je vous joins en deux pages l'histoire du Ban-Saint-Jean en résumé, nous ne pouvons pas rester de glace.

Merci de m'avoir écouté et lu

Le Vice-Président

Schulte Thierry

TOURISME DE MÉMOIRE
Moselle 1870-1945

page 2

ASSOCIATION FRANCO-UKRAINIENNE
POUR LA REHABILITATION DU
CHARNIER DU BAN SAINT-JEAN

« AFU ou la culture du souvenir »

Siège social : 5, rue du chaudron 57220 BOULAY
Site internet : www.ban-saint-jean.fr

Membre bienfaiteur : Nadia HOLOWACZ, consul honoraire d'Ukraine
Président fondateur : Anatole SILBERNAGEL
Vice-Président : Thierry SCHULTE (schultethierrymarie@yahoo.com)

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Résumé de l'histoire du Ban-Saint-Jean

Il est de notre devoir de ne pas oublier, ou de se voiler la face, en sachant ce qu'il s'est passé au Ban-Saint-Jean.

Les témoignages et les archives, nous donnent la preuve de l'horreur, qu'il y a eu au Ban-Saint-Jean.

Naturellement, ils y avaient d'autres camps en France, mais aucun ne peut se vanter d'y avoir vu passer plus de 320 000 prisonniers de 1941 à 1944 dont plus de 23 000 sont décédés dans d'atroces souffrances.

Dans les maisons du casernement coté nord de 1947 à avril 1948, un résident témoigne, né en 1927, soldat du 146ème bataillon d'infanterie, cantonné au Ban-Saint-Jean, nous donne encore une preuve de l'existence d'un four crématoire.

Nous ne pouvons plus ignorer, ou rester de glace, devant de tels témoignages, des restes humains, ossements sont dispersés un peu partout, sur la partie nord du camp, bien d'autres solidifies les dires.

Beaucoup, de descendants des quinze nationalités : Ex. soviétique, sont revenus rendre hommage à leur disparu.

Notre association milite activement pour la défense de cette partie nord, où le camp de prisonniers, le Stalag XIIF était installé.

Ce secteur devrait etre tabou, tout comme certain champ de bataille (Verdun en exemple).

J'espère de tout cœur, vous avoir convaincu de laisser cette partie nord du Ban-Saint-Jean en mémoire à ceux qui ont combattus à nos coté en 1940, et qui sont morts sur le sol français en tant que prisonniers de guerre

Ce camp du Ban-Saint-Jean est plus qu'une histoire.

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Les américains libèrent ce camp le 27 nombre 1944, au 25 novembre 1944, les américains bombardent avec le concours de l'aviation et de l'artillerie.

Ils se rendent compte de leur méprise, et arretent les tirs. Le spectacle des prisonniers squelettiques abandonnés à leurs tristes sorts, les touchent profondément.

Le Ban-Saint-Jean est reconnu dans beaucoup de pays, meme au canada, un musée sur l'holocauste est suivi d'une préparation à Montréal.

Suite à ceci le Ban-Saint-Jean a laissé ses traces au musée national de l'holocauste de Washington.

Ce nom de stalag XIIF est à l'origine du formidable élan mémorial.

A chaque cérémonie, nous invitons un grand nombre de personnalités, en 2000 Jean-Pierre Masseret, alors Secrétaire d'Etat aux anciens combattants demandait des précisions, voici des extraits de la réponse du directeur de l'ONAC.

(cependant, compte tenu de l'étendue du camp du secret absolue, qui a entouré la période sombre de 1942/1944, nul ne peut garantir, qu'il n'y ait pas encore des corps inhumés, sur ce site.

A savoir : D'après, les documents qui ont été retrouvé, il y avait une moyenne de 170 personnes, qui y mouraient quotidiennement, dans certain textes en passant au camp, de Boulay à Ban-Saint-Jean, suivant des renseignements 35 000 prisonniers seraient morts de privations et de maltraitances.

Depuis 1945 chaque années, le dimanche après la Saint-Jean, tous les Ukrainiens de la région de l'est vont se recueillir sur les tombes de leurs camarades.

Le Vice-Président

Schulte Thierry

FRANCE 37580A

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

07-02-23

Mme la Commissaire enquêteur, Mr le Maire de Denting,

LA POSTE

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- o Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- o De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- ☒ La protection du patrimoine naturel :
  - ☒ La conservation des zones forestières (rapaces nocturne et diurne, chat sauvage, amphibiens...)
  - ☒ La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- o Autres propositions :
  - o .....
  - o .....

Signature :

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n°2

Annexé au registre papier le 18/02/23

Mairie de Denting

Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

reçu le 09-02-23

page 1

Ban Saint Jean

La disparition ou la préservation ?

VOTE

Une terre d'histoire, une mémoire vivante

QUAND UN PROJET ÉNERGÉTIQUE MENACE LE PATRIMOINE LOCAL

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 21 février 2023

Une importante déforestation du site en dépit des règles environnementales et de la protection des espèces menacées ;

Un arrêté pour interdire l'accès au site historique du Ban saint Jean plutôt que de le faire connaitre au plus grand nombre ;

La destruction prochaine de 30 bâtiments du site et la mise à profit du terrain pour l'industrie énergétique.

Le Ban St Jean est une image locale du patrimoine naturel et historique. Nous voulons le mettre en valeur et le populariser.

MOBILISONS-NOUS :

- Donnez votre avis à la Mairie de Denting
- Soutenez la pétition sur mesopinions.com

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,

37580A-03 LA POSTE FRANCE

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- ☒ Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- ☒ De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- ☒ La protection du patrimoine naturel :
  - ☒ La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
  - ☒ La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- ○ Autres propositions :
  - ☒ Interdire la chasse le W-End
  - ○

Signataire :

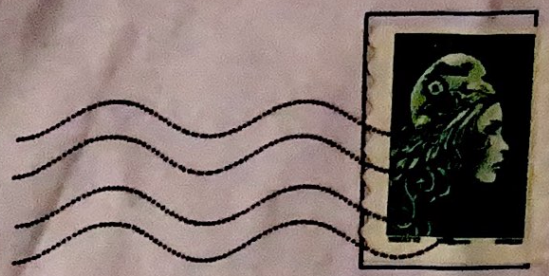

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n°3

Annexé au registre papier le 18/02/23

Mairie de Denting

Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

reçu le 17-02-23

page 1

Ban Saint Jean

La disparition ou la préservation ?

VOTE

Une terre d'histoire, une mémoire vivante

QUAND UN PROJET ÉNERGÉTIQUE MENACE LE PATRIMOINE LOCAL

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 21 février 2023

Une importante déforestation du site en dépit des règles environnementales et de la protection des espèces menacées ; Non

Un arrêté pour interdire l'accès au site historique du Ban saint Jean plutôt que de le faire connaitre au plus grand nombre ; Non

La destruction prochaine de 30 bâtiments du site et la mise à profit du terrain pour l'industrie énergétique. Oui

Le Ban St Jean est une image locale du patrimoine naturel et historique. Nous voulons le mettre en valeur et le populariser.

MOBILISONS-NOUS :

- Donnez votre avis à la Mairie de Denting
- Soutenez la pétition sur mesopinions.com

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- [x] Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- [x] De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- [x] La protection du patrimoine naturel :
  - [x] La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
  - [x] La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- [x] Autres propositions :
  - Préservation du site de la mine
  - histoire locale et Française

Signataire : Marie Schmitt
Comme

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier reçu
annexé au registre
papier le
18/02/2023

Mairie de Denting

Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

ÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

ne la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,

ous souhaitons prendre position et nous avons d'autres

opositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- ☒ Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- ☒ De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- ☒ La protection du patrimoine naturel :
  - ☒ La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
  - ☒ La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- ☒ Autres propositions :
  - Sauvegarder le Patrimoine Historique
  - Relaiser le site

Signataire : Nelly SCHMITT COUPE

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n°5
annexé au registre papier le 18/02/2023

Mairie de Denting

Enquête publique BSJ
46, Rue Principale
57220 Denting

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- X Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- X De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- X La protection du patrimoine naturel :
  - X La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
  - X La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- X Autres propositions :
  - X sauvegarde de la stèle et de la cité Nord
  - X chemins sécurisés pour visiter le BSJ

Signataire : PATOU M. Thérèse

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n° 6 annexé au registre papier le 18/02/2023

Mairie de Denting

Enquête publique BSJ

46, Rue Principale

57220 Denting

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

Courrier n° 7
annexé au registre papier le 18/02/2023
page 1

Le Camp du Bois Saint-Jean

- Enquête Publique BSJ. 23/1/ au 21/2/2023
- Secteur à Sauvegarder

= Témoignage de l'histoire

- Extraits des statuts de l'AFV

Article 3 --- Perpétuer la mémoire de tous les morts du Camp de Prisonniers
--- Médiatiser le BSJ au niveau international

- En conclusion, conservation, avec l'aide de RWE, de la plus grande partie des bâtiments sur les environs 30 ha que représentent le BSJ (Camp)
Retoiser le Site avec des essences rustiques

- Document déposé en Main de Dentus le 18/2/23

Marie Schmitt
Comité de l'AFV

Découvrez :
du Ban Saint Jean
ban-saint-jean.fr

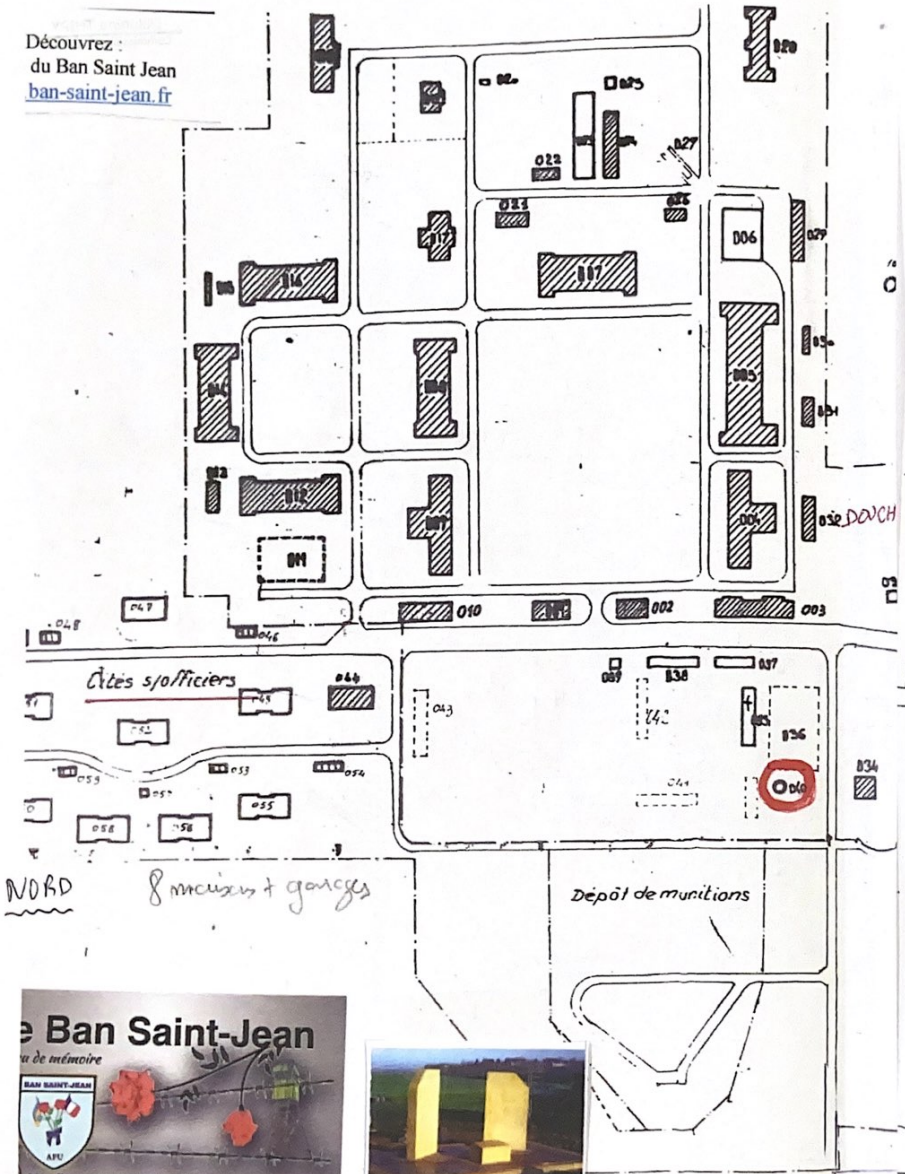

Stèle (2012)

BATIMENTS DEMOLIS

page 2

Novembre 1994

BAN-SAINT-JEAN À DENTING

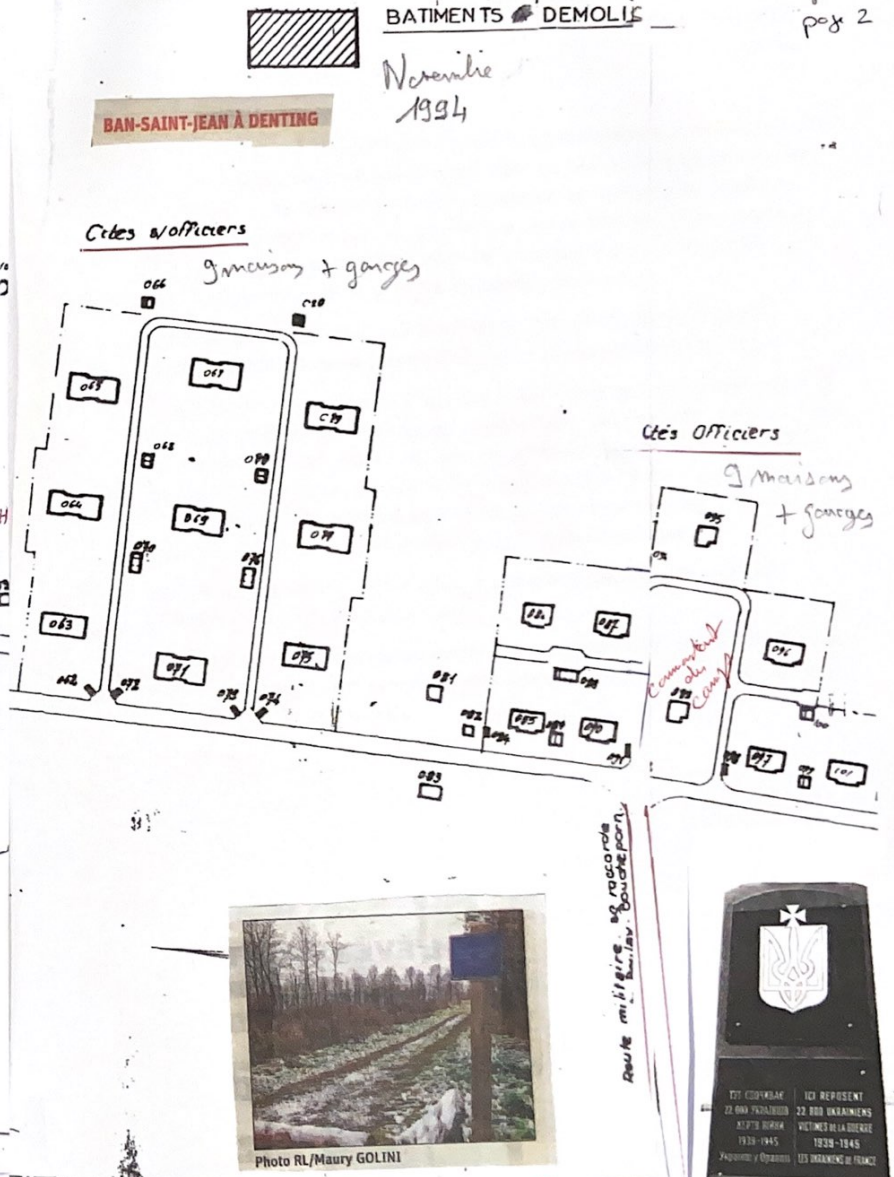

Photo RL/Maury GOLINI

1ère Stèle

Chemin Pédagogique (2014)

PARKING

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

février 2023

LES CITES DU BAN SAINT-JEAN.

Page 3

Les cités (officiers et sous-officiers) du Ban Saint-Jean constituent une mémoire vivante de l'habitat typique mis en place dans les camps de la Ligne Maginot. Leur architecture originale, souvent évoquée par les spécialistes, s'étale au grand jour. Leur raréfaction les rend encore plus précieuses. La commune de Denting a la chance de disposer encore d'un tel patrimoine. L'Histoire a fait sortir ces maisons de terre et il serait coupable de les raser.

Dans le lot, quelques- unes, très maltraitées, peuvent disparaître mais la grande majorité mérite de survivre. Des témoins incontestées de l'Histoire.

Avec les services compétents, il faut lancer une campagne de sauvegarde pour que les générations futures puissent appréhender cette période de l'Histoire le plus objectivement possible : ces maisons illustrent l'Histoire de notre région. Vouloir les raser, serait gommer tout un pan de notre Histoire locale. Nous n'avons pas le droit d'attenter ainsi au passé historique régional. L'heure est à la conservation et à la réhabilitation du patrimoine historique.

Une réflexion globale doit se mettre en place pour sauvegarder ces cités, véritables témoignages du passé local.

L'AFU (association franco-ukrainienne) appelle de ses vœux la conservation de la plus grande partie des bâtiments existants dans un souci de préservation de la mémoire historique locale.

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

(Courrier n°8)

annexé au registre d'enquête le 21/02/23

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- ☒ Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- ☒ De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- ☒ La protection du patrimoine naturel :
  - ☒ La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
  - ☒ La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- ○ Autres propositions :
  - ○ .....
  - ○ .....

Signataire :

Oublier le passé surtout en ce moment c'est gênant pour de l'Humanité —

Mairie de Denting

Enquête publique BSJ

46, Rue Principale

57220 Denting

reçu le 20-02-2023

RÉPONSE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Mme la Commissaire enquêtrice, M Le Maire de Denting,

Nous souhaitons prendre position et nous avons d'autres propositions pour la mise en valeur du Ban Saint Jean :

- ○ Un musée sur les mémoires et l'histoire locale,
- ☒ De nouveaux sentiers balisés pour découvrir le site,
- ○ La protection du patrimoine naturel :
  - ○ La conservation des zones forestières (rapaces, chat sauvage, amphibiens...)
  - ○ La conservation des vestiges de guerre : (chauves-souris, lézards, couleuvres, passereaux...)
- ○ Autres propositions :
  - ○ .....
  - ○ .....

Signataire : LEPEIGNEL Joelle et Yannick

Courrier n°9

Delphine THIRY
Commissaire Enquêteur

annexé au registre d'enquête le 21/02/23

LA POSTE

Mairie de Denting

Enquête publique BSJ

46, Rue Principale

57220 Denting

reçu le 21-02-2023

MAIRIE DE DENTING MOSELLE